

des navires établit des cours par correspondance destinés aux écoles de la mécanique maritime qui relèvent maintenant du ministère du Travail.

Le président et le Bureau d'inspection des navires à vapeur siègent à Ottawa, mais il existe des bureaux régionaux dans les principaux ports océaniques et intérieurs. Durant l'année terminée le 31 mars 1967, on a fait l'inspection de 1,780 navires d'immatriculation ou de propriété canadienne, dont 476 paquebots, 166 nouveaux navires construits au Canada, 29 navires construits à l'étranger pour immatriculation au Canada, 18 navires transformés ou remis en état et 12 navires d'immatriculation ou de propriété étrangère.

**Pilotage.**—Ce service fonctionne en vertu de la Partie VI et de la Partie VI A de la loi sur la marine marchande. Dès qu'une circonscription de pilotage est créée au Canada par le gouverneur général en conseil, les pilotes qualifiés sont brevetés par l'administration régionale du pilotage. Le Canada compte 25 circonscriptions de pilotage, dont 9 relèvent du ministre des Transports (voir tableau 15) et les autres, d'organismes régionaux désignés par le gouverneur en conseil. Il y a aussi trois circonscriptions qui sont administrées conjointement par le Canada et les États-Unis, et une autre où le ministère des Transports fournit les pilotes qualifiés.

#### 15.—Service du pilotage, par circonscription, 1965 et 1966

| Circonscription             | 1965                 |                    | 1966                 |                    |
|-----------------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
|                             | Missions de pilotage | Jauge nette        | Missions de pilotage | Jauge nette        |
|                             | nombre               |                    | nombre               |                    |
| Lacs Bras-d'Or (N.-É.)..... | 357                  | 676,883            | 283                  | 581,131            |
| Sydney (N.-É.).....         | 1,885                | 7,982,780          | 2,236                | 9,182,655          |
| Halifax (N.-É.).....        | 3,708                | 16,320,782         | 3,662                | 16,282,010         |
| Saint-Jean (N.-É.).....     | 1,447                | 5,975,187          | 1,454                | 6,266,928          |
| Québec (P.Q.).....          | 8,578                | 45,520,351         | 8,903                | 49,413,904         |
| Montréal (P.Q.).....        | 9,635                | 46,405,717         | 10,089               | 57,702,251         |
| Cornwall (Ont.).....        | 3,022                | —                  | 3,073                | 12,444,102         |
| Churchill (Man.).....       | 119                  | 768,751            | 94                   | 692,922            |
| Colombie-Britannique.....   | 9,115                | 37,410,635         | 9,284                | 37,740,585         |
| <b>Total.....</b>           | <b>37,866</b>        | <b>161,061,086</b> | <b>39,078</b>        | <b>190,306,488</b> |

### Section 2.—Statistique financière des voies navigables

Les principales données statistiques sur le coût des installations servant aux transports par eau sont puisées dans les états des dépenses publiques. Ces dépenses peuvent être classées comme immobilisations, ou comme investissements et dépenses d'entretien et d'exploitation. Les recettes d'exploitation sont aussi publiées. Les immobilisations pour l'amélioration permanente des voies navigables sont fournies en majeure partie par le gouvernement fédéral, les municipalités et les entreprises privées se formant presque entièrement à fournir les terminus et docks.

Les chiffres disponibles sur les immobilisations fédérales à l'égard des voies navigables paraissent dans les *Comptes publics*, dans les rapports annuels des ministères des Transports, des Travaux publics et des Finances et dans celui de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Toutefois, pour divers motifs, on ne saurait considérer que ces immobilisations représentent fidèlement la valeur actuelle des ouvrages et, par conséquent, ils ne sont pas publiés dans le présent rapport; la seule exception est celle de la dépense en immobilisations effectuée par le Conseil des ports nationaux à l'égard des installations qui relèvent de sa compétence. La valeur de l'actif fixe administré par le Conseil au 31 décembre 1966 se chiffre à \$482,975,054, somme qui comprend les dépenses en capital affectées à tous les bâtiments, à toute la machinerie et à toutes les améliorations durables apportées aux installations, moins les montants déduits pour l'amortissement ainsi que pour la mise au rebut ou l'abandon, et elle représente donc une estimation assez